



AESH : un vrai statut, un vrai salaire !

En grève le 9 juin

pour la satisfaction des revendications !

Le ministère prépare une nouvelle offensive contre les AESH

Sous couvert de la poursuite de l'« Acte 2 de l'École inclusive », il remet en cause l'accompagnement individualisé des élèves, les missions élémentaires des AESH, il poursuit la mutualisation des moyens et refuse toujours de répondre aux revendications légitimes des personnels.

Dans un récent rapport, il ne permettrait la titularisation que pour 20% des AESH, sous condition de nouvelles missions et d'allongement de temps de service...

FO refuse catégoriquement cette logique de tri !

Avec les PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), un danger de « plan social » en préparation !

Dans tous les départements, les DASEN annoncent que la gestion des AESH ne relèvera plus du PIAL mais du PAS dont la zone d'intervention sera encore plus élargie : écoles publics et privées du 1^{er} degré, collèges et lycées !

Des avenants seraient soumis à la signature des AESH qui, si ils/elles les refusent mettraient fin à leur contrat (CDD ou CDI) car considéré.es comme démissionnaires et exclu.e.s des droits au chômage !

C'est déjà le cas en région parisienne actuellement !

FO ne peut accepter une telle dégradation des conditions de travail, voir un plan de licenciement massif pour les AESH !

Les AESH ne veulent ni de nouveaux dispositifs, ni de nouvelles expérimentations.

Ils et elles veulent des droits, un statut de fonctionnaire, un vrai salaire et des conditions de travail satisfaisantes.

FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE :

- ✓ Un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour tous les AESH ;
- ✓ Un temps plein rémunéré sur la base de 24 heures d'accompagnement hebdomadaire ;
- ✓ L'abandon des PAS, des PIAL et de toutes les formes de mutualisation forcée ;
- ✓ La restitution des postes PAS préemptés pour annuler des fermetures de classes ;
- ✓ Le maintien de l'aide individuelle lorsque la notification MDPH l'exige ;
- ✓ Le maintien et le développement des établissements médico-sociaux et des postes spécialisés ;
- ✓ La subrogation immédiate en cas d'arrêt maladie ou d'accident de service ;
- ✓ Le respect de tous les droits des AESH, notamment les jours de fractionnement.

POUR DEFENDRE NOS REVENDICATIONS :

TOUS EN GRÈVE LE 9 JUIN !

Manifestation à 11h30 devant la DSDEN des Bouches-du-Rhône

Boulevard Charles Nédélec – Marseille

Cette journée de mobilisation constitue un avertissement. Si le ministère persiste à ignorer les revendications des AESH, la FNEC FP-FO a d'ores et déjà décidé d'organiser une montée nationale à Paris en novembre 2026.